

CRÉDOC

CONSOMMATION et MODES DE VIE

ISSN 0295-9976

N° 82 – décembre 1993

Temps partiel, arrêt temporaire d'activité, garde d'enfants

Les Français veulent avoir le choix

Georges Hatchuel

Salaire parental, allocation de libre choix... Diverses propositions récentes viennent de redonner une actualité certaine à la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Ce problème n'est certes pas nouveau car la montée de l'activité féminine depuis trente ans n'a pas vraiment mis fin au partage des rôles dans les couples, en particulier en ce qui concerne l'éducation des enfants. Mais il est vrai que le débat sur la conciliation travail-famille ne se pose pas aujourd'hui dans les mêmes termes qu'il y a quelques années : à l'heure où la société française traverse une crise profonde de l'emploi, la montée du chômage ne fait qu'accroître le prix accordé au travail.

Une étude du CRÉDOC, réalisée pour le compte de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), met en évidence combien les Français sont attachés à l'idée que la mère puisse adapter ou moduler ses horaires de travail pour accorder son emploi à l'éducation de ses enfants : travail à temps partiel et arrêt temporaire d'activité constituent les deux solutions que la population voudrait voir conjointement favoriser.

Adapter l'activité professionnelle à la présence d'enfants

Quatre grands enseignements se dégagent de l'analyse des opinions de la population :

- Pour la quasi-totalité des Français (91%), les parents de jeunes enfants, et surtout les mères elles-mêmes, doivent avoir la possibilité d'adapter ou de moduler leurs horaires de travail pour accorder activité professionnelle et vie familiale. Cette attitude est révélatrice de la sensibilité aiguë exprimée par la population à l'égard de l'enfant, de son équilibre et de sa relation avec sa mère.

- Quand les deux parents de jeunes enfants travaillent, les aménagements souhaitables se partagent également entre l'arrêt temporaire d'activité (45 %) et le travail à temps partiel (46 %). Les femmes actives elles-mêmes optent nettement plus souvent pour le travail à temps partiel (c'est le cas pour 55 % d'entre elles).

- Ce ne sont pas tant, en réalité, des changements dans la situation professionnelle des deux parents que les Français attendent. Pour eux, c'est avant tout à la mère d'aménager son temps de travail, de s'adapter à la situation.

- Enfin, une majorité de Français se montrent toujours favorables à l'idée d'une aide financière versée aux mères de jeunes enfants pour faciliter leur arrêt temporaire d'activité. Mais un désir plus général apparaît : celui de voir mettre en place des mesures en direction des jeunes parents qui, d'où qu'elles viennent (État, entreprises), puissent bénéficier du champ d'application le plus large possible.

La femme d'un côté, la mère de l'autre

Comprendre les opinions des Français sur le problème de la conciliation vie familiale/vie professionnelle passe par l'analyse

Temps partiel ou arrêt temporaire d'activité ?

Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que...

	Ensemble de la population (en %)	Femmes actives (en %)
Les deux parents continuent à exercer leur activité	9	11
Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	12	14
L'un des deux parents réduit son temps de travail	34	41
L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler	45	34
Ensemble	100	100

Source : CRÉDOC, enquête « Aspirations », fin 1992.

de leurs attitudes vis-à-vis du travail féminin. Les opinions favorables ou défavorables à l'activité féminine apparaissent, en effet, comme la résultante de deux séries de jugements, *a priori* contradictoires :

- D'un côté, une bonne majorité de nos concitoyens admettent l'idée du travail des femmes, entendu comme une accession à une autonomie et à une liberté de choix individuel : il est indispensable pour une femme de disposer de ressources propres (80 % le pensent) ; 55 % estiment que les femmes qui ne travaillent pas se sentent coupées du monde ; 77 % pensent que l'activité professionnelle des femmes est une bonne chose pour leur équilibre personnel. D'ailleurs, le travail féminin est une idée qui s'enracine dans les esprits puisque, depuis quinze ans, de plus en plus de Français y sont favorables.

- D'un autre côté, ce qui est en question est la situation de la mère : les jugements des Français sur le travail des mères de famille

Cette sensibilité aiguë des Français à l'enfant et à son équilibre les conduit à donner une grande importance à la résolution des problèmes de conciliation vie professionnelle-vie familiale. Très peu nombreux sont en effet ceux qui estiment que lorsque les parents de jeunes enfants exercent une activité professionnelle, il faut maintenir le *statu quo* : 9 % seulement des Français le pensent et 11 % des femmes actives.

Le temps partiel d'abord

Interrogés sur la solution souhaitable pour une mère de famille, rares sont les Français qui considèrent préférable que celle-ci continue à travailler à plein temps. Peu nombreux sont également les partisans du retour de la femme au foyer (15 %). Il s'agit surtout de personnes de plus de 60 ans,

la plus souhaitable est de s'arrêter temporairement de travailler : 51 % pensent que la meilleure solution est celle du travail à temps partiel. Le travail à temps partiel, pour la mère de famille, arrive donc non seulement en tête des solutions souhaitables aux yeux des Français, mais il a, plus encore, la préférence de 64 % des femmes actives.

Les solutions choisies dans le cas concret où les deux parents de jeunes enfants travaillent reflètent le même désir de pouvoir apporter des modifications à la situation professionnelle des parents. Deux groupes émergent : 45 % des Français préconisent l'arrêt temporaire d'activité de l'un des deux parents ; 46 % préfèrent la réduction du temps de travail, soit de l'un des parents, soit des deux. On note cependant que, là encore, les femmes actives optent plus souvent pour le temps partiel (à 55 %) plutôt que pour l'arrêt temporaire d'activité (34 %).

C'est à la mère d'adapter sa vie professionnelle

Mais qu'il s'agisse de l'arrêt temporaire d'activité ou du passage à temps partiel, ces aménagements doivent en priorité, selon les trois quarts des Français, avant tout concerner la mère. La solution économiquement la plus rationnelle, celle qui concerne l'arrêt de travail ou le temps partiel de « celui des deux parents qui a le plus bas salaire », ne recueille que 24 % des voix. Ces résultats montrent à quel point reste ancrée, dans l'esprit de nos concitoyens, l'idée que c'est à la mère que revient la charge de s'occuper des enfants. Cette idée est d'ailleurs tout aussi prégnante chez les femmes actives : 71 % d'entre elles pensent également que c'est à la mère d'adapter son temps de travail. Au total, si l'on ne retient que les femmes actives, trois attitudes dominent : 30 % trouvent préférable que la mère travaille à temps partiel, 23 % qu'elle s'arrête ...

Le temps partiel, solution la plus souvent souhaitée pour une mère de famille

Parmi ces quatre solutions, laquelle trouvez-vous la plus souhaitable pour une femme ayant des enfants ?

	Ensemble de la population (en %)	Femmes actives (en %)
Travailler à temps plein, en ne prenant que les congés légaux	4	4
Travailler à temps plein, mais en s'arrêtant quelques années pour s'occuper des enfants lorsqu'ils sont petits	30	24
Travailler à temps partiel	51	64
Ne pas travailler du tout	15	8
Ensemble	100	100

Source : CRÉDOC, enquête « Aspirations », fin 1992.

sont en effet empreints de nombreuses réticences liées au fait que, pour eux, la mère doit donner la priorité à son jeune enfant. D'ailleurs, pour les trois quarts des Français, c'est à elle de s'arrêter de travailler pour s'occuper des enfants.

Toute l'ambiguïté des opinions émises au sujet du travail féminin figure dans ce constat : la montée de l'activité féminine semble, pour 77 % des Français, être une bonne chose pour l'équilibre de la femme, mais paraît être, pour 73 % d'entre eux, néfaste pour l'équilibre des enfants.

Autrement dit, les attitudes sur le travail féminin tiennent aujourd'hui beaucoup à l'idée que l'on se fait des contraintes et du rôle de la femme quand elle a un jeune enfant et moins d'une prise de position de principe sur l'activité féminine. Finalement, c'est en référence à la présence d'enfants que le travail de la femme est discuté.

avant tout des hommes, des habitants de petites communes rurales, des non-diplômés ou des femmes au foyer.

La grande majorité de la population préfère, au contraire, que des changements interviennent dans le rythme d'activité : 30% des Français estiment que, pour une mère, la so-

Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

	Ensemble de la population (en %)		Femmes actives (en %)	
	1989	1992	1989	1992
Permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements de garde	21	40	28	48
Aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler	78	59	72	52
Ne sait pas	1	1	-	-
Ensemble	100	100	100	100

Source : CRÉDOC, enquête « Aspirations ». Le libellé de la question a très légèrement été modifié en fin 1992.

Une forte aspiration des salariés français à travailler à temps partiel

Un bon dixième (12 à 13 %) des salariés français, tous secteurs confondus, travaillent aujourd'hui à temps partiel (1). Mais on sait que les possibilités de diminuer son temps de travail ne sont guère offertes, ou permises, à tous les salariés. On pouvait se demander s'il existe, de ce point de vue, une véritable aspiration des salariés français à travailler à horaires réduits.

La réponse est manifestement positive : malgré le caractère volontairement restrictif de la formulation proposée (souhait de travailler à temps partiel avec une diminution de son salaire), il apparaît que 19 % des salariés à temps plein souhaiteraient réduire leur temps de travail.

Cette demande est même un peu plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé : elle concerne 21 % des agents de la fonction publique.

Les différences sont sensibles entre les hommes et les femmes : 30 % des sala-

riées souhaitent travailler à temps partiel et 13 % des hommes, ce qui est loin d'être négligeable.

De façon générale, on relève que l'attente de temps partiel est plus élevée chez les employés et cadres moyens, les diplômés du bac ou de l'enseignement supérieur, disposant de revenus confortables. Deux autres caractéristiques exercent une influence forte sur l'expression de cette demande : le niveau de vie du foyer et la présence d'un jeune enfant. Un quart des salariés dont le revenu mensuel est, dans leur foyer, supérieur à 15 000 francs, souhaitent en effet travailler à horaires réduits et 40 % des femmes ayant à charge un enfant de moins de six ans.

Ainsi, l'aspiration au temps partiel est particulièrement importante chez les femmes, mères de jeunes enfants, appartenant aux catégories

moyennes et aisées, et dont le conjoint est lui-même actif.

Bien entendu, l'expression de ces souhaits est fortement liée aux contraintes financières de chacun. On remarque d'ailleurs qu'il existe une très forte sensibilité de la demande à d'éventuelles incitations financières. L'attribution de conditions avantageuses, telles qu'une diminution de salaire non proportionnelle à la réduction du temps de travail, pourrait ainsi conduire à multiplier par plus que deux la demande spontanée : la moitié des salariés français accepteraient le temps partiel si on leur proposait de travailler à 80 %, mais en étant payés à 90 %.

Ces chiffres, dont on peut raisonnablement penser qu'ils sont trop élevés pour que tous les salariés intéressés passent effectivement à l'acte, montrent cependant combien est fort le désir de travailler à horaires réduits. Le temps partiel

apparaît en effet, à bien des salariés, comme une espèce de rêve, comme cette possibilité d'épanouissement personnel, de « respiration » qu'ils attendent. Mais il reste que, en règle générale, les entreprises sont peu ouvertes à une diversification des aménagements horaires. Il apparaît aussi un certain nombre de freins à la formulation des demandes telles que l'image même du travail à temps partiel, l'attitude des responsables hiérarchiques, les risques ressentis sur l'évolution de carrière... La demande existe, il reste maintenant à se donner les moyens de permettre sa concrétisation.

Souhaitent travailler à temps partiel avec une diminution de salaire... *

40%	des femmes salariées ayant un enfant de moins de six ans
39%	des femmes salariées ayant un conjoint actif
37%	des femmes salariées de 25 à 39 ans
34%	des femmes ayant la CSP « employée »
25%	des salariés disposant, dans leur foyer, de revenus supérieurs à 15 000 F par mois
24%	des salariés diplômés du bac ou du supérieur
19%	des salariés français

* Ces données ne concernent que les salariés travaillant à temps plein.

1. Il s'agit ici à la fois de temps partiel choisi et de temps partiel subi. Signalons, par ailleurs, qu'environ un quart des femmes salariées travaillent à temps partiel, contre seulement 4% des hommes.

... momentanément de travailler et 14 % que les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail.

Remarquons aussi que sont davantage partisans du travail à temps partiel de la mère : les employés, les personnes appartenant à un couple où les deux membres sont actifs, les diplômés du bac ou du supérieur et les individus disposant de revenus aisés. On retrouve là quelques-unes des caractéristiques des demandeurs du travail à temps partiel (voir encadré).

Une aide financière pour s'arrêter temporairement de travailler

Cette quasi-unanimité des Français à une adaptation du rythme de travail des parents – essentiellement celui de la mère – quand ils exercent tous les deux une activité professionnelle, se traduit par une forte attente de mise en place de mesures concrètes visant à faciliter les choix parentaux.

Ainsi, une majorité de Français (59 %) se montrent favorables à l'idée d'une aide financière versée aux mères de jeunes enfants pour faciliter leur arrêt temporaire d'activité. Cette formule est préférée à l'aide en nature servie sous forme d'accroissement des équipements et services de garde. Les femmes actives sont cependant plus partagées sur ce point : 52 % optent pour l'aide financière, 48 % pour l'aide en nature.

Faciliter le libre choix des parents

Mais les réponses fournies à une telle question doivent être situées dans un contexte plus large : les Français attendent que des mesures soient prises, aussi bien par l'État que par les entreprises, en direction des jeunes parents et leur désir est que ces mesures puissent bénéficier du champ d'application le plus large possible.

Ainsi, l'allocation parentale d'éducation (APE) s'adresse actuellement aux familles ayant au moins trois enfants dont un de moins de trois ans. La généralisation de cette allocation à tous les foyers ayant un enfant de moins de trois ans est largement plébiscitée (à 83 %).

De même, près de neuf Français sur dix (89 % exactement) attendent que des mesures soient prises dans les entreprises pour permettre aux parents d'aménager leur temps de travail. Ce vœu passe, là aussi, par le désir que ces mesures puissent être offertes à tous les parents ayant des enfants d'âge scolaire et pas seulement aux parents ayant de jeunes enfants. De même, 59 % des Français souhaitent que ces mesures puissent être proposées aux deux parents indifféremment, et pas seulement aux mères.

En réalité, ce qui est mis en évidence ici est le désir de la population que les jeunes parents puissent effectivement

Pour en savoir plus

● L'étude, dont les résultats sont présentés ici, a été réalisée à partir d'un travail effectué pour le compte de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Il s'intitule : « Opinions sur les prestations familiales et sur la conciliation vie professionnelle-vie familiale », par F. Berthuit et A. Dufour, sous la direction de G. Hatchuel, décembre 1993, n° 141. Il est disponible au CRÉDOC (prix : 275 F TTC, port non compris).

● Les résultats relatifs aux attentes en matière de temps partiel sont extraits du rapport de « Aspirations et freins au travail à temps partiel dans la fonction publique », par G. Hatchuel, Collection des Rapports du CRÉDOC, n° 137, juillet 1993. Ce rapport, réalisé pour le Commissariat Général du Plan, comprend un chapitre consacré aux attentes de l'ensemble des salariés français. Il est disponible au CRÉDOC (prix : 300 F TTC, port non compris).

● Les données utilisées sont issues du système d'enquêtes du CRÉDOC sur « Les Conditions de vie et les Aspirations des Français » (2 000 personnes interrogées au printemps et à l'automne de chaque année).

Une action attendue des entreprises

Certaines entreprises permettent aux parents ayant des enfants d'aménager leur temps de travail. Pensez-vous plutôt...

	Ensemble de la population (en %)	Femmes actives (en %)
Qu'il faut imposer de telles mesures à toutes les entreprises	16	15
Qu'il faut encourager les entreprises à prendre de telles mesures	73	79
Que les entreprises n'ont pas à tenir compte de la vie familiale de leurs employés	11	6
Ensemble	100	100

Source : CRÉDOC, enquête « Aspirations », fin 1992.

Il reste que de sensibles modifications semblent être intervenues en trois ans : 78 % des Français et 72 % des femmes actives optaient pour cette aide financière en fin 1989. Avoir un emploi et le conserver n'est-il pas aujourd'hui l'objectif principal d'une bonne partie de la population ? En tout état de cause, il est probable que la situation actuelle de l'emploi a sensiblement infléchi les attentes des Français sur le sujet.

choisir en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Choisir de travailler à temps partiel, si c'est leur souhait ; choisir de s'arrêter temporairement, sans que ne pèse trop sur eux une série de contraintes fortes, contradictoires avec cette notion de « libre choix » qu'ils considèrent que la société devrait pouvoir, sinon leur offrir, du moins leur faciliter. ■

CRÉDOC

Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC)

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan

142, rue du Chevaleret,
75013 Paris
Tél. : (1) 40 77 85 00

Diffusion par abonnement
uniquement 180 francs par an
Environ 10 numéros

Commission paritaire
n° 2193 – AD/PC/DC

Réalisation : La Souris : 45 21 09 61